

Affichage le 6 octobre 2025

CONSEIL MUNICIPAL du 02 octobre 2025

Numéros Délibérations	Délibérations	Vote
Chapitre Administration – Finances		
D2025-10 074	Admissions en non-valeur 2025 – budget principal	11/14
Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire de signer l'état d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables		
D2025-10 075	Admissions en non-valeur 2025 – budget de l'eau et de l'assainissement	11/14
Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire de signer l'état d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables		
D2025-10 076	Exonération exceptionnelle de redevance d'occupation du domaine public	13/14
Le Conseil Municipal exonère totalement les établissements L'Epicurie et La Ultima Café Boutique du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour la période du 5/07 au 31/10/2025		
Chapitre Jeunesse et affaires sociales		
D2025-10 077	Approbation du règlement de fonctionnement des services extrascolaires	13/14
Le Conseil Municipal approuve le règlement de fonctionnement des services extrascolaires		
D2025-10 078	Tarifs des services extrascolaires à compter du 01/01/2026	13/14
Le Conseil Municipal fixe les tarifs des services extrascolaires à compter du 01/01/2026		
D2025-10 079	Approbation du règlement de fonctionnement de la micro-crèche touristique	13/14
Le Conseil Municipal approuve le règlement de fonctionnement de la micro-crèche touristique		
D2025-10 080	Tarifs de la micro-crèche touristique	13/14
Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la micro-crèche touristique		
Chapitre Urbanisme - Foncier		
D2025-10 081	Convention de servitude ENEDIS Praz-sur-Arly – Plan de Cassioz – chalets du lac	13/14
Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer ladite convention de servitude		
D2025-10 082	Adhésion à l'association foncière pastorale (AFP)	13/14
Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à l'Association Foncière Pastorale Autorisée		
Chapitre Eau - Assainissement		
D2025-10 083	Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au SMBVA pour les travaux de restauration de la berge du Nant des Essertets au droit de l'ancienne décharge communale	13/14
Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage conclue avec SMBVA		
D2025-10 084	Validation des actions sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Praz-sur-Arly – Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Pays du Mont-Blanc	13/14
Le Conseil Municipal s'engage à porter les projets en tant que maître d'ouvrage du présent contrat sur la période 2025-2028, sous réserve du retour d'instruction du dossier et des taux de subvention alloués par le Département et les autres co-financeurs		

Fin du conseil municipal 19h20

Fait le 06 octobre 2025

Secrétaire de séance,
Stéphanie PERNOD



Le Maire
Yann JACCAZ

